



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 27282

Texte de la question

Les personnes handicapées éligibles à la demande de majoration pour tierce personne versée par la CPAM lors du passage à la retraite sont soumises à un questionnaire standard qui doit permettre de définir leur degré de dépendance. Il est particulièrement mal adapté aux personnes non voyantes pour l'appréciation de leur autonomie. Par conséquent, M. Jean Dionis du Séjour souhaite savoir si Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées va procéder à la refonte de ce questionnaire en y associant notamment les associations de non-voyants.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27282

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8142